

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt-quatre et le 22 février à 19 heures 00

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 12 février 2024

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE, Gilles JUGE, Sylvain PROTIERE, Jean-Pierre JACQUIER

Absents : David LE GUEN, David AMIEUX, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir de Valérie LANDRY BUCH pour Michel GONNET

Secrétaire de séance : Sylvain PROTIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le compte financier unique se substituer aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

La commune et le comptable public ont donc produit pour l'exercice 2023, un compte financier unique (CFU).

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2023 du budget de la Commune a été arrêté comme suit :

OBJET

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2023 DU
BUDGET COMMUNE**

02/2024

Dépense de fonctionnement :	723 348,35 €
Recette de fonctionnement :	764 428,60 €
Solde d'exécution :	41 079,25 €
Excédent de fonctionnement reporté :	133 110,38 €

Dépense d'investissement :	374 249,17 €
Recette d'investissement :	566 800,76 €
Solde d'exécution :	192 551,59 €
Déficit antérieur :	-199 428,13 €

Reste à réaliser dépenses investissement	63 883,60 €
Reste à réaliser recettes investissement	44 205,70 €

02/2024

Monsieur le maire se retire de la salle et laisse la parole au 1^{er} adjoint qui propose au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2023, présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé du maire ;
- Approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget de la COMMUNE;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Olivier FONS

